

DÉLIBÉRATION N°2025-51

*Vu le Code de l'Éducation ;*

*Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;*

<b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b>	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
<b>Membres présents ayant voix délibérative :</b>	22
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
<b>Quorum :</b>	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 mai 2025 est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 23 septembre 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

Classée sous la référence : 2025-51  
Publiée sur le site de Nîmes Université le : 26/09/2025  
Transmis au recteur le : 26/09/2025  
Affichée sur le site internet de l'Université et affichée sur le site Vauban de l'université pour une durée de deux mois

Modalités de recours contre la présente délibération :  
En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de l'université de Nîmes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'EPE**

**Séance du 20 mai 2025 à 09h00**

La séance est présidée par Benoit ROIG, Président de l'EPE Nîmes Université.

**Membres présents avec voix délibérative :**

Outre le Président :

**Monsieur Daniel Jean VALADE**  
Représentant de Nîmes Métropole

**Monsieur Thierry WACRENIER**  
Représentant du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier

**Madame Laure TISSOT**  
Représentante du réseau MEDEF GARD

**Madame Véronique THIREAU**  
Elue- Collège A

**Monsieur Oscar NAVARRO**  
Elu-Collège A

**Madame Michela DENI**  
Elue – Collège A

**Madame Vanessa MONTEILLET**  
Élue - Collège B

**Monsieur Loïc DUCROS**  
Élu - Collège B

**Madame Aurélie GONCALVES**  
Élue - Collège B

**Monsieur Romain MILLOT**  
Élu - Collège B

**Madame Carine MOULIN**  
Elue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

**Madame Corinne MEJAN**  
Elue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

**Monsieur Nabil GOMRI**  
Elu - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

**Madame Sandrine BAYLE**

Enseignante chercheuse à l'Ecole des Mines d'Alès, responsable pole formation, chercheuse dans le domaine des risques environnementaux

**Madame Valérie COURTIN**

Directrice du Département Universitaire de Maïeutique de la faculté de médecine

**Monsieur Yannick MOUREAU**

Représentant de l'Association pour la promotion d'actions de formation et d'animation socio-éducatives (IFME) Directeur d'Institut

**Monsieur Jean BLANCHARD**

Ancien médecin chef colonel du SDIS 30

**Procurations :**

**Monsieur Didier PAQUETTE**, représentant CFDT, et **Madame Véronique PALMER**, Directrice de l'Union départementale des associations familiales (UDAF 30), donnent pouvoir à **Monsieur Benoît Roig**, Président de Nîmes Université

**Monsieur Daniel-Jean VALADE**, représentant de Nîmes Métropole, donne procuration à **Madame Véronique THIREAU**, Elue collègue A

**Membres avec voix consultatives présents**

**Madame Axelle CADIÈRE**

Vice-Présidente Recherche

**Monsieur Marc OLIVAUX**

Vice-Président Entrepreneuriat et Partenariats

**Monsieur Sylvain OLIVIER**

Vice-Président Formation

**Monsieur Nicolas LEROY**

Premier-Vice-Président

**Madame Anne Lise TAIBI**

Vice-présidente Vie étudiante et vie de campus

**Monsieur Fabrice JACQUET**

Agent comptable de Nîmes Université

**Madame Fanny GRAU**

Le médecin chargé de la médecine préventive et de la promotion de la santé

**Madame Pascale BOURRAT**, Directrice Générale des services

**Membres invités présents :**

**Monsieur Romain MOLINA**

Représentant Rectrice de l'académie de Montpellier

**Monsieur Zacharie CHARMIN**, Ambassadeur Alumni, Président

**Madame Camille COELHO**, Ambassadrice Alumni, Référente Solidarité et Entraide

**Madame Ambre LAGET**, Ambassadeur Alumni, Référente Partenariats et Entreprises

**Monsieur Thibault PARMENTIER**, Ambassadeur Alumni, Référent Évènement et Cohésion

**Secrétaire de séance :**

**Madame Marie TARDIF**

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de la commande publique

## **ORDRE DU JOUR**

Informations du Président.

### **VIE INSTITUTIONNELLE**

Point 1. Point d'information sur l'EPE

Point 2. Compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 09 janvier 2025

Point 3. Approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'EPE

Point 4. Nomination des quatre ambassadeurs du réseau Alumni de Nîmes Université

Point 5. Rapport annuel du référent laïcité 2024-2025

### **RESSOURCES HUMAINES**

Point 6. Approbation des Lignes Directrices de Gestion (LDG) nationales relatives au repyramidage

Point 7. proposition de remise gracieuse

### **FORMATION**

Point 8. Approbation des maquettes d'enseignement pour l'année 2025-2026

Point 9. Approbation des modifications des maquettes d'enseignement 2024-2025 du CUFR de Mayotte (suite au passage du cyclone Chido)

Point 10. Approbation des Capacités d'accueil en LAS2 pour les étudiants issus de PASS

### **RECHERCHE**

Point 11. Statuts de l'Institut Interdisciplinaire "Risques et Société" (IRIS) (*point retiré*)

### **VIE ETUDIANTE**

Point 12. Approbation du versement des sommes allouées dans le cadre de la CVEC

Point 13. Approbation du bilan de la CVEC 2024

### **UNIFOP**

Point 14. Approbation de la création de trois certificats de compétence universitaire (CCU) en STAPS

Point 15. Approbation du projet de refonte du diplôme universitaire "sécurité numérique et IA"

Point 16. Approbation du projet de création du diplôme universitaire « droit pénal fiscal »

Point 17. Désignation des Représentants de Nîmes Université au sein du conseil de perfectionnement du CFA Ensup-LR

### **PATRIMOINE**

Point 18. Approbation du transfert de propriété des locaux de la fondation I2ML à Nîmes Université

Questions diverses.

## **Informations générales du Président**

### **1. Présentation de la nouvelle Directrice générale des services**

Madame Pascale Bourrat prendra ses fonctions au 1er juin 2025. Elle a exercé à la Chambre régionale des comptes Occitanie, en collectivité territoriale ainsi qu'au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

### **2. Subvention pour charges de service public**

La subvention sera prochainement versée. Contrairement aux craintes initiales, elle n'est pas en baisse. L'ensemble des établissements concernés se sont déclarés satisfaits de ce maintien.

### **3. Inspection de l'ISST**

La dernière inspection remonte à 2019. Une nouvelle mission se déroulera sur trois jours, avec pour objectif d'écouter, d'identifier les points d'amélioration et de proposer des recommandations. Les conclusions seront présentées à l'automne.

### **4. Évaluation Hcéres**

L'université est actuellement en cours d'évaluation par le Hcéres. Or, lors de la première lecture du projet de loi à l'Assemblée nationale, il a été voté la suppression de cette instance. En cas de disparition, l'avenir du dispositif d'évaluation des universités reste incertain. Le Hcéres examine l'offre de formation, l'activité de recherche ainsi que l'établissement dans son ensemble, permettant un regard extérieur sur la qualité et la performance. Le rapport final sera communiqué ultérieurement.

#### **Point 1. Point d'information sur l'EPE**

L'expérimentation prendra fin en 2028. Dès à présent, nous travaillons à la transition vers le statut de Grand établissement (GE), qui représente la continuité de l'EPE avec un statut définitif. Cette évolution implique une évaluation de l'expérimentation, préalable indispensable à la validation du passage en GE.

L'ordonnance de 2018 encadrant les EPE est limitée à une durée de 10 ans. Les établissements doivent donc impérativement avoir été transformés en Grand établissement avant cette échéance. Pour Nîmes Université, l'objectif est d'obtenir un accord de l'instance d'évaluation d'ici décembre 2028. Cela implique de formuler une demande de sortie de l'expérimentation environ un an plus tôt, idéalement entre janvier et mars 2027.

Par ailleurs, même dans le temps limité restant de l'expérimentation, de nouveaux dispositifs continuent d'être mis en place, notamment dans les domaines de la vie étudiante et de la santé. Sur le plan institutionnel, Yannick Moureau a récemment été nommé Vice-Président en charge des relations internationales, aux côtés de Thibault Perrin, enseignant-chercheur à l'université.

#### **Point 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 janvier 2025**

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 09 janvier 2025.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

---

Délibération 2025- 17

Unanimité

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 09 janvier 2025 est approuvé.

### **Point 3. Approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de Nîmes Université**

Le Premier Vice-Président présente le point en précisant que sont délégués les anciens pouvoirs du conseil d'université. Il présente les actes faisant l'objet d'une délégation :

- **Action en justice ;**
- **Contrats et conventions** à l'exception de partenariat public- privé, les conventions ayant pour objet les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations ou les modifications de leurs statuts, le contrat d'établissement, les contrats ou conventions portant acquisitions et cessions immobilières, toute convention, à l'exception des marchés publics et des conventions de reversement suite à des financements obtenus, en application de laquelle résulte un engagement global financier en dépenses d'un montant prévisionnel supérieur ou égal à 20 000 euros.
- **Adopter le budget rectificatif** de l'exercice en déléguant certaines compétences qu'il énumère ;
- **D'accepter ou de refuser les dons et legs ;**
- **D'approuver les demandes de subventions et de financement auprès de personnes morales ou physiques, privées ou publiques ;**
- De prononcer les crédits du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes dans la limite d'un montant de 20 000 euros.

Le Président de l'EPE précise que cette délégation intervient hors établissement de l'EPE.

Sans remarque, le Président soumet le point au vote.

---

Délibération 2025- 18

Unanimité

La délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président est approuvée.

---

### **Point 4. Nomination de quatre ambassadeurs du réseau Alumni de Nîmes Université**

Le réseau Alumni regroupe les anciens étudiants de l'établissement. Jusqu'à présent, certains réseaux existaient à l'université, mais ils étaient majoritairement rattachés à des formations spécifiques, sans structuration à l'échelle de l'établissement.

Il est désormais essentiel de développer un réseau Alumni institutionnel, avec des anciens étudiants pouvant jouer un rôle de relais ou de porte-parole, et accompagner les étudiants actuels, notamment en partageant leurs expériences pour faciliter l'insertion professionnelle.

#### **Présentation des Alumni :**

**Monsieur Zacharie CHARMIN**, (diplômé du Master Droit public, 2022), Ambassadeur Alumni, Président, en charge des relations institutionnelles et de la coordination des ambassadeurs - rices Alumni présente l'objectif du réseau Alumni, en collaboration avec les services de la Fondation, qui est de maintenir et renforcer les liens entre les anciens étudiants, mais également avec les établissements partenaires et les différents services de l'université. Pour cela, une plateforme dédiée a été créée, accompagnée de la mise en place d'une équipe chargée de l'animation du réseau. Cette démarche vise à structurer un engagement durable autour de la communauté des anciens.

Les nombreuses rencontres avec d'anciens étudiants ont mis en évidence l'importance de travailler activement sur cette dynamique. Les missions du réseau Alumni s'articulent autour de trois axes principaux :

- L'entraide : accompagner les étudiants et jeunes diplômés dans leur parcours professionnel et répondre à leurs interrogations ;
- L'événementiel : organiser des moments de rencontre, de partage et de valorisation des parcours ;
- Le lien avec les entreprises et les acteurs du territoire : renforcer les synergies et favoriser l'insertion professionnelle. »

**Madame Camille COELHO** (diplômée du Master Droit public des affaires locales, 2023) : Ambassadrice Alumni : Référente Solidarité et Entraide, elle assurera le lien avec les partenaires et répondra aux besoins des étudiants en matière de formation, de stages et d'insertion professionnelle.

**Monsieur Thibault PARMENTIER** (diplômé de la Licence professionnelle Protection de l'environnement, 2012) : Ambassadeur Alumni, Référent Évènement et Cohésion, il sera mobilisé pour contribuer à la création d'événements visant à renforcer le lien entre les étudiants, favoriser les échanges et encourager l'entraide.

**Madame Ambre LAGET** (diplômée de la Licence Droit, 2021) : Ambassadrice Alumni, Référente Partenariats et Entreprises : elle sera chargée de créer un lien entre les étudiants, les entreprises et les partenaires, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux accessibles et disponibles. Dans un contexte où de nombreux étudiants manquent de réseau professionnel, elle aura pour mission de les accompagner et de les soulager dans leurs démarches en facilitant les contacts et les opportunités. Cette initiative permet également de valoriser les formations dispensées à Nîmes Université et de mieux faire connaître les compétences des étudiants auprès du tissu économique local.

La Représentante du réseau MEDEF GARD souligne qu'une collaboration serait la bienvenue avec le MEDEF Gard afin de structurer le travail autour du réseau Alumni, de valoriser les compétences et les parcours des anciens étudiants, et de favoriser leur mise en relation avec les acteurs et entités locales.

Zacharie CHARMIN ajoute que l'objectif est aussi de mettre en avant la formation continue notamment avec le Medef.

Sans remarque supplémentaire, le Président soumet le point au vote.

#### Délibération 2025- 19

##### Unanimité

La nomination des quatre ambassadeurs-rices du réseau Alumni de Nîmes Université est approuvée.

---

#### **Point 5. Approbation du rapport annuel du référent laïcité 2024-2025**

Le point est présenté par le Premier Vice-Président, référent Laïcité. Trois points centraux :

##### **Prolongement des actions existantes :**

Les Diplômes d'Université et certificats liés à la laïcité ont été enregistrés auprès de France Compétences, assurant ainsi leur reconnaissance officielle.

### **Nouvelles actions :**

- Accueil du collège Ada Lovelace de Nîmes avec plusieurs interventions dans le cadre de conférences sur la laïcité.
- Organisation d'une conférence animée par Guillaume Rousseau, professeur à l'Université de Sherbrooke, proposant une comparaison entre la notion de laïcité au Québec et en France.

### **Réponse aux sollicitations universitaires :**

Par exemple, suite à une demande de l'association Groupe Biblique Universitaire, qui souhaitait informer les étudiants sur un échange autour de la Bible, il a été décidé de ne pas donner suite à cette demande en raison d'un manque d'informations sur la démarche.

Sans remarque, le point est porté à l'approbation des membres.

---

#### **Délibération 2025- 20**

##### **Unanimité**

Le rapport du référent laïcité est approuvé.

---

### **Point 6. Adoption des lignes Directrices de gestion nationales (LDG) relatives aux repyramidage**

Le Premier Vice-Président présente les Lignes directrice de gestion Nationales.

Chaque année, le ministère alloue une masse salariale dédiée à la promotion d'enseignants-chercheurs vers le statut de professeur des universités. Cette mesure vise à équilibrer les proportions entre maîtres de conférences (MCF) et professeurs des universités, tout en réduisant l'écart entre le nombre de professeurs hommes et femmes, les hommes étant actuellement surreprésentés.

Enfin, le but est d'améliorer le développement de carrière. L'établissement a choisi de ne pas faire de LDG locales mais uniquement ministérielles.

Sans remarque, le point est présenté au vote des membres.

---

#### **Délibération 2025- 21**

##### **Unanimité**

Les lignes directrices de gestion relatives au repyramidage sont approuvées.

---

### **Point 7. Proposition de remise gracieuse**

Le Premier Vice-Président présente le point relatif à une remise gracieuse. La réponse du congé longue maladie étant arrivée tardivement, l'agent a touché sa pleine rémunération pendant cette période. Le conseil d'administration restreint a donné un avis favorable à cette demande. Pour ne pas pénaliser l'agent ou le mettre en difficulté, l'université souhaite l'exonérer du remboursement de la dette.

Sans remarque des membres, le point est soumis au vote.

---

#### **Délibération 2025- 22**

##### **Unanimité**

La proposition de remise gracieuse au profit d'un agent de Nîmes Université est approuvée.

---

## **Point 8. Approbation des maquettes d'enseignement pour 2025-2026**

Le Vice-Président Formation présente le point en annonçant la transition vers l'évaluation en blocs de compétences, démarche visant à mieux valoriser l'insertion professionnelle des étudiants. Cette année, environ la moitié des formations ont proposé des maquettes structurées selon ce modèle.

Outre les licences et masters, les maquettes UEO (Unité d'Enseignement Obligatoire) et UET (Unité d'Enseignement Transversale), qui facilitent notamment la réorientation des étudiants, sont également concernées. Ces maquettes restent globalement identiques à celles de l'année précédente, à l'exception de deux qui sont mises en sommeil : « Santé et bien-être des étudiants » et « Manger Bouger ».

Par ailleurs, la maquette de la licence d'espagnol pourrait être soumise à nouveau au conseil d'administration lors de la prochaine session, en raison de possibles modifications.

Ces maquettes ont d'abord été validées par la faculté avant d'obtenir un avis favorable en conseil de la formation.

Sans remarque, le point est soumis au vote des membres.

---

### Délibération 2025- 23

#### Unanimité

Les maquettes d'enseignement pour l'année universitaire 2025-2026 sont approuvées.

---

## **Point 9. Approbation des modifications apportées aux maquettes des formations dispensées à l'université de Mayotte**

En raison du cyclone Shido, des modifications ont été apportées car il ne reste qu'un seul amphithéâtre pour réaliser les contrôles terminaux ainsi que la perte de huit salles de cours.

Par ailleurs, l'Université de Mayotte est désormais autonome et n'est plus soumise à l'obligation de faire voter ses maquettes par les établissements partenaires. Toutefois, elle a sollicité Nîmes Université, ainsi que d'autres partenaires, pour valider les maquettes afin de légitimer ses choix.

Sans remarque, le point est soumis au vote des membres.

---

### Délibération 2025- 24

#### Unanimité

Les modifications apportées aux maquettes d'enseignement 2024-2025 du CUFR de Mayotte sont approuvées.

---

## **Point 10. Approbation des capacités d'accueil en LAS2 pour les étudiants issus de PASS**

Le Vice-Président Formation explique que le tableau des capacités d'accueil s'adresse aux étudiants ayant échoué en première année de PASS pour leur permettre de passer dans une année de LAS. A l'université, seules les LAS2 Sciences de la vie ont été maintenues (25 places).

Sans remarque, le point est soumis au vote.

---

Délibération 2025- 25  
Unanimité

Les capacités d'accueil en LAS2 pour les étudiants issus de PASS sont approuvées.

---

**Point 11. Approbation des statuts de l'IRIS**

Le présent point est retiré afin de présenter ultérieurement des statuts intégrant la dimension recherche de l'ESBAN et du CHU. Cette démarche a fait émerger la notion de chercheurs associés, qui n'est pas encore prise en compte par les partenaires. Il est donc nécessaire de retravailler la charte relative aux chercheurs associés.

Ces statuts seront soumis à une prochaine présentation.

**Point 12. Approbation des sommes allouées dans le cadre de la CVEC**

La Vice-Présidente Vie étudiante présente le point et les projets pour une dépense de 4723,70 euros.

Les 4 projets sont :

- Journées Internationales du livre ;
- Jubilé Unîmes / 4ème édition ;
- Sonorisation équipement fonctionnement SUAPS ;
- Complément de devis SSE – Formation PSC1 diplômes Croix Rouge.

Sans remarque, le président soumet le point au vote des membres.

---

Délibération 2025- 26  
Unanimité

Les sommes allouées dans le cadre de la CVEC sont approuvées.

---

**Point. 13. Approbation du bilan de la CVEC 2024**

La Vice-Présidente Vie Etudiante présente les chiffres recettes et dépenses dans le document. Le plus gros volume concerne la santé avec 34%, 33% pour l'investissement BU, 16% pour la vie étudiante, 5 % pour le sport, 4 % pour la culture et 2% pour le social et la prévention.

Elle présente ensuite les dépenses par actions (les actions FSDIE : aides sociales, actions étudiantes telles que la Color Run, le printemps des arts).

Sans remarque, le point est soumis à l'approbation des membres.

---

Délibération 2025- 27  
Unanimité

Le bilan 2024 de la CVEC est approuvé.

---

**Point 14. Création de trois certificats de compétences (CCU) en STAPS**

La Directrice de l'UNIFOP présente le point. Il y a trois formats de formations : les diplômes d'université (DU), les CCU et une micro-certification qui se différencient sur le volume horaire pour répondre à des besoins de formation continue.

Les présents diplômes sont des CCU relevant de la faculté Psycho Staps avec un besoin ressenti au niveau du Conseil départemental.

Une Représentante collègue B, à l'initiative des trois CCU, présente les maquettes.

La Directrice de l'UNIFOP précise que l'évaluation du coût se base sur le volume horaire et en fonction des profils d'intervenants, il s'agit de coûts différenciés pour les différents publics.

Une Représentante nommée parmi les personnalités extérieures, enseignante chercheuse à l'Ecole des Mines d'Alès, demande s'il y a une distinction entre les formateurs et les enseignants chercheurs.

La Directrice de l'UNIFOP répond que toutes les formations sont dispensées par des enseignants ou par des vacataires. Le terme formateur en termes de statut correspondrait à des enseignants-chercheurs à des intervenants extérieurs qui doivent s'inscrire en qualité de vacataire d'où les HeTD. Dans le cadre de la micro-certification, il serait intéressant d'avoir des intervenants formateurs non vacataires et de s'extraire des HeTD.

Sans autre remarque, le point est présenté au vote des membres.

---

#### Délibération 2025- 28

##### Unanimité

La création de trois certificats de compétences (CCU) en STAPS est approuvée.

---

#### **Point 15. Projet de refonte du Diplôme d'université « sécurité numérique et IA »**

Le Diplôme d'Université actuellement intitulé « Protection, prévention et résolution des risques de cybercriminalité liés à la création et à la gestion de sites web » est renommé : DU Sécurité numérique & IA - Parcours Web / Réseaux.

La Directrice de l'UNIFOP indique que la formation était auparavant en bloc mais qu'elle repose désormais sur un tronc commun et deux spécialités Parcours Création et Sécurité Web et Parcours Gestion et Sécurité des Réseaux.

Le volume horaire est important avec 100 heures pour le tronc commun et 90 heures pour l'un des parcours alternatifs.

Le tarif est le suivant : 1120 euros pour le parcours 1 et 1220 euros pour le parcours 2.

Sans remarque, le point est soumis au vote des membres.

---

#### Délibération 2025- 29

##### Unanimité

La création du diplôme universitaire sécurité numérique et IA est approuvée.

---

#### **Point 16. Approbation de la création du diplôme universitaire « droit pénal fiscal »**

La Directrice de l'UNIFOP présente le point relatif au diplôme universitaire sécurité numérique et IA. C'est l'ordre des avocats qui a identifié un besoin particulier de formation en la matière avec des problématiques récurrentes notamment la prévention des risques financiers (évasion fiscale, blanchiment et autres) qui nécessite une expertise fine en matière pénale et fiscale. Le traitement de ces dossiers oblige généralement les avocats à s'associer à un autre avocat pour compléter la compétence. De plus, ce diplôme universitaire complètera des formations initiales dispensées en master à l'université. Le coût de la formation est de 1500 euros.

Le Directeur de l'IFME soulève que le prix est très réduit pour le type de public (avocats) auquel il s'adresse.

La Directrice de l'UNIFOP confirme que, bien que le coût de la formation soit peu élevé, les intervenants mobilisés sont reconnus au niveau national. L'université est pleinement consciente de la valeur ajoutée que représente la qualité de ces intervenants ainsi que la spécialisation offerte par ce Diplôme Universitaire. La volonté a été de maintenir un positionnement universitaire, afin de garantir l'accessibilité de ces formations au plus grand nombre.

La Directrice de l'Union départementale des associations familiales (UDAF 30) demande s'il pourrait exister un double tarif, un pour la formation continue et un pour les étudiants en formation initiale ?

La Directrice de l'UNIFOP répond qu'un tarif différencié est déjà appliqué avec 150 euros pour les étudiants et 1500 euros pour les professionnels.

La Représentante du MEDEF Gard souligne que le tarif horaire, fixé à 11,50 €, peut être perçu comme un indicateur de faible qualité. Ce niveau de prix pourrait amener certaines personnes intéressées par la formation à s'interroger sur la valeur perçue de celle-ci, et potentiellement les dissuader de s'inscrire au Diplôme Universitaire.

Le Vice-Président délégué aux partenariats et à l'entrepreneuriat précise que l'université ne cherche pas à réaliser de bénéfice sur ses formations. Les tarifs sont calculés sur la base des coûts réels, indépendamment des prix pratiqués sur le marché.

La Représentante du MEDEF Gard interroge sur les éléments inclus dans ces coûts et souhaite savoir s'il existe une stratégie de communication spécifique autour de cette formation.

La Directrice de l'UNIFOP précise que les frais de gestion permettent de justifier le tarif appliqué. Elle souligne qu'il s'agit d'un positionnement délicat, nécessitant de trouver un équilibre entre, d'une part, la valeur ajoutée universitaire portée par la compétence des intervenants, et d'autre part, l'enjeu politique lié à l'emploi. Cette réflexion est encore en cours au sein de l'université. L'objectif est de construire un positionnement institutionnel solide, tout en restant à l'écoute des attentes du marché.

Le Vice-Président délégué aux partenariats et à l'entrepreneuriat indique que certaines écoles de management facturent des formations entre 1 000 euros et 5 000 euros, sans pour autant proposer une qualité supérieure à celle des formations universitaires. Pourtant, le prix élevé est souvent perçu comme un gage de qualité, ce qui attire les inscriptions. Il souligne que cette perception pose une véritable question, distincte de la mission à but non lucratif de l'université.

La Directrice de l'UNIFOP ajoute que, sur le plan de la communication, l'université cherche à valoriser la qualité de la formation ou, à défaut, à assumer un tarif peu élevé en l'accompagnant d'un discours promotionnel adapté. L'objectif est de positionner l'offre de formation continue en cohérence avec les besoins du territoire, à l'image de ce que proposent les certificats de Compétences et de Certification (CCU).

Le Président suggère qu'il serait pertinent d'organiser une réunion pour comparer le coût de cette formation avec celui pratiqué par d'autres organismes, tels que l'IFME ou les structures affiliées au MEDEF Gard.

La Représentante du MEDEF Gard informe que quatorze mesures ont été publiées en mars 2025 au niveau national par le MEDEF, dont la principale vise à renforcer les liens entre le monde de l'entreprise et l'université.

Le Directeur de l'IFME indique que la question du coût des formations se pose également au sein de son établissement, également à but non lucratif. Il rappelle que les recettes générées

par la formation continue représentent une véritable opportunité, qu'il ne faut pas sous-évaluer. Il ajoute qu'un organisme privé pourrait tout à fait proposer une formation équivalente, à un tarif nettement supérieur.

Le Diplôme universitaire ne sera pas soumis à validation lors de cette séance, en raison des discussions en cours sur son financement. Il sera présenté au Conseil d'Administration en juillet.

#### **Point 17. Désignation des représentants de l'établissement au conseil de perfectionnement du CFA Ensup LR**

Le président présente le point. Il annonce que, conformément aux statuts du CFA Ensup LR, un représentant et un suppléant de chaque établissement rattaché au CFA sont désignés par son conseil d'administration parmi les enseignants ou enseignants-chercheurs impliqués dans les formations par apprentissage.

Pour Nîmes Université, il est proposé au conseil d'administration de l'EPE de désigner les enseignants-chercheurs suivants :

- représentante : Madame Vanessa Monteillet, MCF au sein de la faculté DEG et directrice de l'UNIFOP ;

- suppléant : Monsieur Marc Olivaux, MCF au sein de la faculté DEG

Il précise que le CFA a l'exclusivité des formations à l'établissement.

Sans remarque, le point est soumis à l'ordre du jour.

---

#### **Délibération 2025- 30**

##### **Unanimité**

La proposition de représentants de l'établissement au conseil de perfectionnement du CFA Ensup LR tels que présentés ci-dessus est approuvée.

---

#### **Point 18. Approbation du transfert de propriété des locaux de la fondation I2ML à Nîmes Université**

Le Président présente le point en informant les membres que la fondation I2ML a été dissoute et intégrée à l'université. L'I2ML était propriétaire d'un appartement expérimental sur Jean Jaurès et le changement de propriété doit être acté au niveau notarial avec l'accord formel du Conseil d'administration notamment pour la prise en charge des frais (syndicat).

Sans remarque, le point est présenté à l'approbation des membres.

---

#### **Délibération 2025- 31**

##### **Unanimité**

Le transfert de propriété des locaux de la fondation I2ML à Nîmes Université est approuvé.

---

Le Président demande aux membres s'ils ont des questions. Sans remarque, il clôture la séance par ses remerciements.